

France Renouvelables, l'ex-syndicat éolien, se rapproche des maires ruraux



Le 22 septembre, seulement quelques jours après son changement d'identité, le syndicat France Renouvelables (FR, anciennement France Énergie éolienne) a annoncé la signature d'une première convention de partenariat avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF). « *Contrairement aux idées reçues, parfois relayées politiquement, le développement des énergies renouvelables, notamment de l'éolien, en France ne se construit pas contre les élus et les territoires ruraux, mais avec eux* », insiste Anne-Catherine de Tourtier, la présidente de FR.

Ce « *rapprochement* » fait suite à la loi d'accélération des énergies renouvelables (Aper) de mars dernier. Celle-ci instaure la réalisation de zones locales d'accélération par les élus locaux. Ces zones déterminent le nombre et le positionnement des projets, à décliner dans les documents locaux d'urbanisme, et sont désormais à la base des procédures de déclaration et de concertation associées. L'accord entre FR et l'AMRF se destine à ouvrir un « *cadre de discussion entre les filières et les représentants des maires ruraux* » pour assurer sereinement le déploiement des énergies renouvelables électriques dans les territoires. L'idée, pour FR, est également d'encourager « *la maximisation des retombées territoriales pour les collectivités locales et les riverains à l'instar des retombées fiscales, des PPA pour les collectivités locales, de l'autoconsommation collective, ou encore des tarifs préférentiels pour les riverains* », souligne le syndicat.



Félix Gouty, journaliste
Rédacteur spécialisé